

Le conseil municipal de la commune de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 12 mai 2023, a délibéré sur la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article premier.
Le conseil municipal de la commune de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 12 mai 2023, a délibéré sur la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article second.
Le conseil municipal de la commune de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 12 mai 2023, a délibéré sur la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article troisième.
Le conseil municipal de la commune de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 12 mai 2023, a délibéré sur la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

DÉLIBÉRATION

Convention transitoire entre la Région Nouvelle Aquitaine et Limoges Métropole pour la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

1 DOCUMENT - Publié le 25 Mai 2023

Délibération du 12 mai 2023



DEL_12052023_ECO_4_1_MISE_EN_OEUVRE_SRDEII.pdf
(.pdf, 4,3 Mo)



TÉLÉCHARGER